



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017

Avant d'entamer la réunion une minute de silence est réalisée suite au décès accidentel d'un employé du magasin de Paris Clignancourt.

4 Approbation du PV de la réunion ordinaire du 29 Septembre 2017 et de la réunion extraordinaire du 10 Octobre 2017

Les 2 PV ont été approuvés

♣ Point sur la RVS du 1er semestre 2017

La prime a été versée fin Septembre et les encadrants ont eu les résultats avant le versement.

Les élus indique que certains membres de l'encadrement n'ont eu le montant de leur RVS qu'une fois perçue sur leur compte.

La direction le déplore.

Au 1er semestre 2017 la RVS a été de 9% supérieure à celle versée l'an dernier à la même époque mais la DO Ile de France à l'enveloppe la plus faible.

Les régions qui ont obtenues les meilleurs résultats sur Paris Est sont les régions de Mme Guyon et Mr Borocco, à contrario les régions qui ont obtenues les moins bon résultats sont celles de Mr Bagot et Mr Cartiaux.

Un rappel est fait sur la répartition de l'enveloppe et la CFDT indique qu'il ne s'agit plus de bonus individuel vu que l'enveloppe est calculée en fonction des résultats de la DO, puis de la région, en plus certains directeurs de magasin sont incapables d'expliquer à quoi correspond le montant des primes versées.

Mr ORY demande à ce que chaque DR viennent en CE expliquer comment ils répartissent les enveloppes en magasin.

♣ En cas d'absence d'un membre de l'encadrement au CE, un agent de maîtrise peut-il voter à la place d'un cadre et inversement?

Il y a 3 collèges dans chaque CE, Employé, Agent de Maîtrise et Cadre. Un élu d'un collège différent ne peut voter en cas d'absence d'élu d'un autre collège (Article L 23 24 - 28 du Code du Travail).

Information du président

Un nouveau DR a été affecté sur les magasins Paris intramuros, Mr Cray, en provenance de la DO Sud Est, il a été auparavant directeur de magasins sur la DO Ile de France.





ou sur